

# L'hyperbate, ordre du cœur? Grammaire et rhétorique aux siècles classiques

Delphine Denis

► **To cite this version:**

Delphine Denis. L'hyperbate, ordre du cœur? Grammaire et rhétorique aux siècles classiques. L'Hyperbate. Aux frontières de la phrase, 2011. hal-02503052

**HAL Id: hal-02503052**

**<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02503052>**

Submitted on 9 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'hyperbate, ordre du cœur ? Grammaire et rhétorique aux siècles classiques

[Paru dans *L'Hyperbate. Aux frontières de la phrase*, dir. Anne-Marie Paillet et Claire Stolz, Paris, PUPS, 2011, p. 57-69.]

Delphine DENIS  
Université Paris-Sorbonne  
EA 4509

Au sein du riche débat sur l'*ordre naturel* que rouvre au XVI<sup>e</sup> siècle le *Traité de la grammaire française* de Louis Meigret (1550), la question de l'hyperbate rencontre aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles un écho remarquable dont cette contribution se propose de mettre en perspective les principaux enjeux. Un tel retour sur la pensée classique de cette catégorie n'a pas pour seule vocation de contribuer à en faire l'archéologie savante. On le montrera en effet, les propositions formulées au cours de la période prise en compte (depuis les analyses conduites à Port-Royal dans les années 1650 jusqu'à la controverse qui opposa, un siècle plus tard, l'abbé Batteux aux « grammairiens-philosophes ») traduisent une attention inédite portée aux phénomènes énonciatifs et communicationnels : l'esquisse d'une « grammaire affective » s'y dessine, redistribuant sur nouveaux frais le partage entre rhétorique et grammaire, esthétique et linguistique.

\*

L'hyperbate est unanimement reconnue comme figure : elle relève comme telle de ces « manières de parler éloignées de celles qui sont naturelles et ordinaires »<sup>1</sup>. Tous conviennent également qu'elle touche à l'ordre des mots : elle intéresse à ce titre tant le rhétoricien soucieux de l'« arrangement des paroles » que le grammairien au chapitre de la « construction ». Mais un rapide survol de quelques équivalents proposés permet de prendre la mesure de nettes divergences d'appréciations. Pour Claude Lancelot, qui dans sa *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* a pris soin de diviser la syntaxe en deux parties, l'une propre et l'autre figurée, cette dernière étant « celle qui s'écart[e] des règles ordinaires naturelles, pour suivre certains tours particuliers »<sup>2</sup>, l'hyperbate constitue « quelque renversement de l'ordre légitime et naturel dans le discours »<sup>3</sup>, et se voit un peu plus loin définie comme « le mélange et la confusion qui se trouve dans l'ordre des mots qui devrait être commun à toutes les langues, selon l'idée naturelle que nous avons de la construction. » La *Grammaire* de Port-Royal, parue en 1660, renchérit : cette « façon de parler qui renverse l'ordre naturel du discours, s'appelle hyperbate ou renversement [...]. J'ajouterai seulement qu'il n'y a guère de langue qui use moins de ces figures que la nôtre, parce qu'elle aime particulièrement la netteté ». Pour Dumarsais, auteur de l'article « Construction » de *L'Encyclopédie*, il s'agit encore d'« une confusion, mélange de mots ». Certaines formulations sont plus neutres, comme celle de *transposition*, ou d'*inversion*. D'autres enfin adoptent un point de vue ouvertement polémique ; c'est le cas de l'abbé Batteux, qui conteste

---

<sup>1</sup> B. Lamy, *La Rhétorique, ou l'Art de parler* [1675-1715], éd. C. Noille-Clauzade, Paris, Champion, coll. « Sources classiques », 1998, p. 213. Les italiques sont dans le texte original.

<sup>2</sup> C. Lancelot, *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue latine...*, [1644], 1681, 8<sup>e</sup> éd., Paris, D. Thierry, p. 532. Nos italiques.

<sup>3</sup> *Ibid.*

la définition de Dumarsais : « il vaudrait mieux dire « *transposition* ou déplacement. Le mot *confusion* porte une idée de vice et de défaut : et l'hyperbate est une beauté. »<sup>4</sup> Le statut de cette figure, son origine et sa légitimité croisent ainsi la longue controverse sur l'ordre naturel, dont il convient de résumer très sommairement quelques éléments.

Si la distinction entre *ordo naturalis* et *ordo artificialis* est héritée de l'antiquité, les rhéteurs et grammairiens latins (Quintilien, et surtout Priscien au V<sup>e</sup> siècle) relisant en particulier Denys d'Halicarnasse, le repli de la notion d'*ordre naturel* sur le « génie » propre de la langue française est évidemment tardif, et s'inscrit dans un contexte apologétique où la rivalité du français avec le latin et l'italien attire toute l'attention des auteurs dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. On sait combien cette notion d'ordre naturel a contribué à asseoir le mythe de la « clarté française ». L'ordre Sujet-Verbe-Complément reproduirait celui de la pensée humaine en général, allant de la substance (ou argument) à l'accident (ou prédicat). Une fois postulé le *naturel* logique et anthropologique de cette séquence, il ne restait qu'un pas à franchir pour affirmer la perfection du français, dont la forme propositionnelle, en totale adéquation avec cette structure, manifesterait la « naïveté » idéale – variante esthétique voire éthique du *naturel* – c'est-à-dire son élégance constitutive. De cet imaginaire collectif, les étapes, les contestations et la portée (linguistique, philosophique, idéologique) sont bien connues et précisément documentées. En simplifiant à outrance, on rappellera que le discours apologétique ouvre dans le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle les prémices de la Querelle des Anciens et des Modernes, tandis qu'à Port-Royal la réflexion sur l'ordre des mots avait pris un tour autrement plus spéculatif, engageant les domaines conjoints, d'après les Messieurs, de la logique et de la grammaire. C'est à Port-Royal également, et dans le cadre de l'adhésion à l'idée d'un ordre naturel illustré par le français, que se précise la distinction centrale entre le contenu de notre pensée et « la forme et la manière » que prend celle-ci selon les diverses « opérations de notre esprit et tous [...] les mouvements de notre âme, comme les désirs, le commandement, l'interrogation, etc. »<sup>5</sup>. D'un côté, donc le *dictum*, de l'autre le *modus* où le linguiste aura reconnu les actes de langage susceptibles d'altérer ce fameux ordre naturel. Enfin, le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle voit s'affronter, autour de la question corollaire des *inversions*, « grammairiens-philosophes » rationalistes tels Dumarsais et Beauzée<sup>6</sup>, et partisans d'une approche sensualiste vigoureusement défendue par Condillac puis l'abbé Batteux.

Invoqués par tous les acteurs de ce débat, deux termes reviennent de manière récurrente : le couple *clarté* (et son avatar grammatical, *netteté*) et *nature(l)* fait en effet l'objet d'une commune valorisation. Mais là réside le cœur de la controverse. Si l'idéal de la clarté d'expression n'est contesté par personne, pas plus que la capacité du français à en manifester les propriétés linguistiques, celle-ci n'est pas pour autant incompatible, selon certains, avec le « bouleversement » de l'ordre des mots, dès lors qu'il ne suscite aucune équivoque. Quant à la définition tant disputée du naturel, elle est plus cruciale encore. De quelle *nature* en effet parle-t-on ? En regard des positions rationalistes résumées plus haut, qui attribuent à l'hyperbate une fonction de dérégulation, une autre approche de cette figure fut très vite formulée, mettant en jeu la notion même d'ordre naturel. Qu'elle soit pensée comme signe des passions qui nous affectent, comme trace de la genèse d'un langage originel que le progrès des langues et leur institution aurait recouvert, ou plus radicalement comme témoignage de la véritable nature, l'hyperbate traduirait ainsi un « ordre du cœur » (la formule est de l'abbé Batteux) dont il convient d'examiner à présent l'économie intrinsèque.

---

<sup>4</sup> C. Batteux, *De la construction oratoire*, dans *Principes de la littérature*, Paris, Saillant et Nyon/V<sup>ve</sup> Desaint, t. V, 5<sup>e</sup> éd., 1774, p. 236.

<sup>5</sup> A. Arnaud et C. Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Prault père, [1660], 1768, p. 66 et 67.

<sup>6</sup> Ce dernier, succédant à Dumarsais, rédige l'article « Inversion » de l'*Encyclopédie*.

Les Messieurs de Port-Royal avaient refondé sur une base logico-grammaticale le principe d'un ordre naturel des pensées et de leur expression linguistique. Mais, en accordant une place centrale à « la forme et la manière » de ces pensées, ainsi qu'aux « idées accessoires » portées par le langage, ils avaient ouvert une voie déterminante : la puissance exercée par les passions et l'imagination doit être prise en compte dans l'analyse et la description du discours. L'un des premiers à intégrer ces propositions à une réflexion d'ensemble sur « l'art de parler », sous-titre d'une *Rhétorique* maintes fois remise sur le métier, est l'Oratorien Bernard Lamy, qui précise à partir de 1688 l'idée d'un discours « image de nos pensées »<sup>7</sup>, en prenant au sérieux la métaphore picturale du *tableau*, dont la simultanéité visuelle entre en concurrence avec la succession linéaire constitutive de la chaîne langagière. Pour se tenir au plus près de ce tableau mental, le discours doit exprimer la liaison des idées, dont l'ordre des mots porte trace :

Le discours est une image de ce qui est présent à l'esprit, qui est vif. Tout d'un coup il envisage plusieurs choses, dont il serait par conséquent difficile de déterminer la place, le rang que chacune tient, puisqu'il les embrasse toutes, et les voit d'un seul regard. Ce qui est donc essentiel pour ranger les termes d'un discours, c'est qu'ils soient liés de manière qu'ils ramassent et expriment tout d'un coup la pensée que nous voulons signifier.<sup>8</sup>

Aussi la théorie de l'ordre naturel, à laquelle souscrit cependant Lamy, mérite-t-elle d'être nuancée, y compris s'agissant des « avantages » comparés du français avec les langues casuelles :

Les Latins et les Grecs ne sont donc pas obligés de s'assujettir comme nous à l'ordre naturel. Il y a même lieu de contester si c'est un défaut dans leur langue de s'en dispenser ; car outre que ce renversement, comme on l'a fait voir, quand il est réglé ne cause point d'obscurité, on peut dire que le discours en est même plus clair et plus fort. Lorsqu'on parle on ne veut pas seulement marquer chaque idée qu'on a dans l'esprit par un terme qui lui convienne ; on a une conception qui est comme une image faite de plusieurs traits qui se lient pour l'exprimer. Il semble donc qu'il est à propos de présenter cette image toute entière [...]. En quelque langue que ce soit on n'aperçoit jamais parfaitement le sens d'une expression qu'après l'avoir entendue toute entière ; ainsi l'ordre naturel n'est pas si absolument nécessaire qu'on se l'imagine, pour faire qu'un discours soit clair. [...] Encore une fois, tout est coupé en français. Nos paroles sont détachées ; c'est pourquoi elles sont languissantes, à moins que les choses dont on parle n'en soutiennent le tissu.<sup>9</sup>

La structure même du français, langue « coupée », aux paroles « détachées » faute de liaison casuelle, lui impose de trouver un palliatif dans l'ordre des mots. Comment rendre compatibles ces deux versions de l'ordre naturel, la première conforme à la théorie « standard » (SVC), la seconde tentant d'en aménager la nécessité logique au profit du « tableau » formé par l'esprit ? La difficulté où achoppe Lamy tient en grande partie à cette approche moderne du langage comme *peinture*, prenant presque à la lettre l'ancienne analogie d'origine rhétorique. Aux « vives peintures » de la poésie et de l'éloquence, à l'expression naturelle des passions visant au sublime et à l'harmonie, le tout au profit d'une « suspension » merveilleuse des esprits au moment de la lecture, s'opposent pour Fénelon la double servitude, grammaticale et métrique, du vers français :

La sévérité de notre langue contre presque toutes les inversions de phrases augmente encore infiniment la difficulté de faire des vers français. [...] Chez nous un poète a autant besoin de penser à

---

<sup>7</sup> B. Lamy, *op. cit.*, I, 12, p. 152.

<sup>8</sup> *Ibid.*, I, 13, « De l'ordre et de l'arrangement des mots », p. 156.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 158-159.

l'arrangement d'une syllabe, qu'aux plus grands sentimens, qu'aux plus vives peintures, qu'aux traits les plus hardis. Au contraire les Anciens facilitaient par des inversions fréquentes les belles cadences, la variété, et les expressions passionnées. Les inversions se tournaient en grande figure, et tenaient l'esprit suspendu dans l'attente du merveilleux. [...]

Ôtez cette inversion, et mettez ces paroles dans un arrangement de grammairien, qui suit la construction de la phrase, vous leur ôtez leur mouvement, leur majesté, leur grâce, et leur harmonie. C'est cette suspension qui saisit le lecteur.<sup>10</sup>

Lamy d'ailleurs ne disait pas autre chose, en citant Longin dans la traduction récente de Boileau, pour définir l'hyperbate comme « une figure qui porte le caractère d'une passion forte et violente », conduisant les locuteurs à ne garder « ni ordre, ni suite dans leurs discours »<sup>11</sup>.

Mais il faut attendre les *Réflexions critiques sur la poésie* de l'abbé Du Bos (1719), lecteur attentif de John Locke, pour voir systématisée cette conception des figures comme signes de nos passions, et plus encore pour que l'instance de la raison se trouve détrônée, en matière de jugement sur les « ouvrages de l'esprit », au profit du sentiment. L'hyperbate, figure de ce bouleversement émotionnel, et avec elle la théorie de l'inversion, allaient être au cœur d'une passionnante réflexion sur le langage.

C'est à Condillac que l'on doit l'une des premières formulations les plus abouties de ce nouveau paradigme. Dans son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* où il affirme, lui aussi à la suite de Locke, que la sensation est au principe de l'entendement, la question de la « liaison des idées » revient au premier plan, réunissant en un même tableau impressions/pensées/signes articulés. À l'origine de ces derniers, et dans leur ordre d'apparition dans la chaîne du discours, il faut poser ce que le philosophe appelle le « langage d'action » : les hommes, pour exprimer un sentiment, auraient d'abord désigné l'objet de celui-ci en fonction de leur ordre d'intérêt immédiat. La séquence *Fruit vouloir moi*, donnée en exemple, serait en ce sens plus « naturelle » que l'ordre propositionnel français. Pour autant, Condillac se garde bien de proposer une définition universellement valable de l'ordre naturel. C'est que, dans la perspective génétique qui est la sienne, l'évolution des langues vers des structures plus abstraites relève elle aussi d'un processus parfaitement naturel. Reste donc comme seul critère l'idée de la plus grande conformité possible de l'ordre des mots à la liaison des idées, qui peuvent se présenter simultanément à l'esprit : « pour ne pas choquer l'arrangement naturel des idées, il suffit de se conformer à la plus grande liaison qui est entre elles. »<sup>12</sup> Or, chaque langue a sa manière propre d'opérer cette liaison – où l'on reconnaît, plus expressément formulé, le relativisme gêné de Lamy : « on prend pour plus naturel un ordre qui n'est qu'une habitude que le caractère de notre langue nous a fait contracter »<sup>13</sup>. Dans ces deux extraits du chapitre XII de la seconde partie de l'*Essai*, consacré aux « Inversions », celles-ci sont donc loin de nuire à la clarté ou à l'élégance du discours : elles « font un tableau, écrit Condillac, je veux dire qu'elles réunissent dans un seul mot les circonstances d'une action, en quelque sorte comme un peintre les réunit sur une toile : si elles les offraient l'une après l'autre, ce ne serait qu'un simple récit. »<sup>14</sup> Mieux encore, elles ont un indéniable avantage, celui « d'augmenter la force et la vivacité du style ». Dans *L'Art d'écrire*, paru plus de dix ans après l'*Essai*, le propos se concentre désormais sur le domaine

---

<sup>10</sup> Fénelon, *Lettre à l'Académie*, ch. V, « Projet de poétique » [1714], éd. J. Le Brun, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1997, t. II., p. 1157-1158.

<sup>11</sup> *Op. cit.*, II, 9, p. 219.

<sup>12</sup> É. Bonnot de Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines* [1746], éd. A. Bertrand, Paris, Vrin, 2002, p. 151.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 152.

stylistique. Condillac y affirme avec force l'inséparabilité des deux objectifs de tout discours : se faire comprendre (à quoi visent clarté et netteté), et dans le même temps communiquer le *caractère* du locuteur. De nouveau, la liaison des idées est en jeu dans cette double fonction du langage :

Quoique plusieurs idées se présentent en même temps à vous, lorsque vous jugez, que vous raisonnez, & que vous faites un système, vous remarquerez qu'elles s'arrangent dans un certain ordre. Il y a une subordination qui les lie les unes aux autres. Or plus cette liaison est grande, plus elle est sensible, plus aussi vous concevrez avec netteté & avec étendue. Par conséquent le principe, que vous devez vous faire en écrivant, est de vous conformer toujours à la plus grande liaison des idées [...].

Ce principe donnera au style différents caractères. Si nous réfléchissons sur nous-mêmes, nous remarquerons que nos idées se présentent dans un ordre qui change suivant les sentiments dont nous sommes affectés. Telle dans une occasion nous frappe vivement, qui se fait à peine percevoir dans une autre. De là naissent autant de manières de concevoir une même chose, que nous éprouvons successivement d'espèces de passions. Vous comprenez donc que si nous conservons cet ordre dans le discours, nous communiquerons nos sentiments en communiquant nos idées.<sup>15</sup>

Aussi l'auteur peut-il revenir sur la question des inversions, et préciser à son tour la métaphore picturale. Au centre de son développement s'introduit la notion inédite de *point de vue*, comme accentuation des contrastes : « L'inversion est très propre à augmenter la force des contrastes, et par là elle donne, pour ainsi dire, plus de relief à une idée, et la fait ressortir davantage. »<sup>16</sup> Dans cette configuration, c'est l'ensemble de l'analogie qui trouve une nouvelle raison :

Le peintre a trois moyens : le dessein, les couleurs, et le clair-obscur. L'écrivain en a trois également : l'exactitude des constructions répond au dessein, les expressions figurées aux couleurs, et l'arrangement des mots au clair-obscur.<sup>17</sup>

On passera sur le riche arrière-plan de ces analyses, où la tradition rhétorique avait rencontré au XVII<sup>e</sup> siècle les spéculations des peintres théoriciens, lorsque s'affrontèrent partisans du *dessein/dessin* et du *coloris*<sup>18</sup>. Il suffira de garder en tête ces propositions pour mieux comprendre celles de l'abbé Batteux, engagé au même moment dans ce qu'on peut appeler une « Querelle des inversions », préparée de longue date.

Dans sa *Lettre sur la phrase française comparée avec la phrase latine* (1748), celui-ci avait radicalisé le débat en osant ce qui sembla alors un scandaleux – ou spécieux – paradoxe : le français serait, au regard d'un ordre naturel compris comme langage d'action, ou langage « pratique », une langue à inversions ; à l'inverse, le latin et le grec pouvaient choisir librement entre une structure affective et celle, « spéculative ou métaphysique », postulée par la théorie de l'ordre naturel, qui selon Condillac et Diderot<sup>19</sup> vouerait le français aux seuls discours scientifiques et didactiques, les privant de la véritable éloquence et de la poésie. Or, répond Batteux,

L'ordre d'intérêt qui est celui de la nature, est chez les Latins et n'est pas chez nous.

---

<sup>15</sup> É. Bonnot de Condillac, *Traité de l'art d'écrire*, dans *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme*... [1748], Deux-Ponts, 1782, t. II p. 12-13.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 227.

<sup>18</sup> Voir J. Lichtenstein, *La Couleur éloquente. Rhétorique et peinture à l'âge classique*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », [1989], 1999.

<sup>19</sup> D. Diderot, *Lettre sur les sourds et les muets* [1757], éd. M. Hobson et S. Harvey, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2000, p. 113-114.

D'où je conclus, non que la langue française, peu propre à l'éloquence et à l'expression du sentiment, est faite pour instruire, éclairer, convaincre ; et que le Grec et le Latin au contraire, & toutes les langues à inversions, sont faites pour toucher, persuader, émouvoir le cœur et les passions. La vertu de notre langue serait d'être claire, sèche, froide, et partant, dit-on, philosophique ? Je n'ai garde de faire cet outrage à la langue des Corneille, des Racine, des La Fontaine, des Quinault, des Fénelon, et de la réduire à n'être que le langage de l'esprit. [...] Mais je conclus, que le langage des inversions étant celui du cœur, de l'intérêt, des passions ; il est celui de la nature : et que l'ordre grammatical ou métaphysique est celui de l'art et de la méthode [...].<sup>20</sup>

Mais il y a plus. Dans le traité *De la construction oratoire* d'où cet extrait est tiré, l'abbé Batteux avait défini un « ordre oratoire », régi par le souci d'harmonie, d'expressivité et de « naïveté », cette dernière notion mettant avant tout en jeu l'« arrangement des mots », source de la persuasion et de l'énergie du discours :

Je renferme dans la naïveté tous les effets que produit l'arrangement des mots, parce que je pense que la naïveté comprend en soi la vérité d'expression, la justesse, la clarté, la chaleur, l'énergie, en un mot, qu'elle contient toutes les beautés [...] de l'élocution oratoire [...].<sup>21</sup>

Dès lors, la logique de l'*intérêt*, seule naturelle, doit présider à l'ordre des mots :

La justesse, la vérité, la force, en un mot la naïveté du discours demande que l'objet principal se montre à la tête, et mène tous ceux qui lui sont subordonnés, et chacun selon le degré d'importance ou d'intérêt qu'il renferme.<sup>22</sup>

Si on dit tous les jours que le langage du cœur est le langage de la nature ; l'ordre du cœur dans le langage est donc aussi l'ordre de la nature.<sup>23</sup>

On comprend alors que sa définition de l'hyperbate en fasse une des beautés du style, et surtout que la « transposition ou déplacement » qui la caractérise ne puisse être repérée et analysée que *relativement* à l'ordre usité selon les différentes langues, et non par rapport à une structure idéale et universelle :

L'hyperbate, dans toute langue, où elle est figure, doit [...] être le renversement de l'ordre usité dans cette même langue. On ne l'emploie que pour frapper l'attention, et réveiller l'esprit par une nouveauté [...] ; l'hyperbate chez les Latins devait donc être l'observation, et non le renversement, de la construction simple [...].<sup>24</sup>

Une telle pensée de l'*écart*, qui peut nous sembler désuète, est en réalité fort subtile : car pour Batteux, cet écart est relatif non seulement selon les différentes langues, mais aussi en fonction du régime d'écriture (vers ou prose, éloquence et poésie ou textes didactiques) ainsi que de l'interaction discursive.

À travers ces approches de l'inversion comme ordre du cœur, et de l'hyperbate comme figure de la nature « qui nous pousse, qui nous presse, qui nous emporte », par la puissance de l'imagination et le « cours rapide des mots entraînés par la chaîne naturelle de nos

---

<sup>20</sup> C. Batteux, *De la construction oratoire*, Paris, Desaint et Saillant, 1763, p. 78.

<sup>21</sup> *Id.*, *De la construction oratoire*, dans *Principes de la littérature*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>22</sup> *Id.* Dans le *Nouvel Examen du préjugé sur l'inversion*, paru anonymement en 1767 et sans lieu d'édition, Batteux précise : « Par le mot *intérêt*, M. l'ab. B. entend tout motifs qui détermine à parler celui qui parle. On conviendra sans doute que quand on parle, on se propose toujours quelque objet ; or n'est cet objet qui fait l'intérêt de la phrase. [...] Or cet intérêt dans le discours porte tantôt sur la personne qui agit, tantôt sur l'action même, tantôt sur l'objet de l'action, quelquefois sur la manière de l'action [...]. » (p. 39-40).

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>24</sup> C. Batteux, *De la construction oratoire*, dans *Principes de la littérature*, *op. cit.*, p. 237.

sentiment »<sup>25</sup>, l'historien de la langue Alexis François avait cru pouvoir déceler, dans un article en hommage à Charles Bally, l'ébauche d'une « grammaire affective ». La formule est heureuse, en ce qu'elle reconnaît la modernité de cette entreprise inaugurée à Port-Royal pour donner place aux émotions dans l'analyse du langage. En témoigne le choix des exemples retenus par les auteurs pour illustrer leur approche, comme on le verra au terme de cette étude. Mais auparavant, il convient de revenir sur le statut de cette possible « grammaire affective », dont la fausse évidence masque en réalité un autre volet de cette « Querelle des inversions ». Car Beauzée, avec lequel dialogue l'abbé Batteux, avait bien pris la mesure de cette tentative de rapprocher grammaire et rhétorique, dont il conteste précisément le bien-fondé :

M. Batteux confond les passions avec la vérité, l'intérêt avec la clarté, la rhétorique avec la grammaire, et la peinture accidentelle des mouvements du cœur avec l'exposition claire et précise des perceptions intuitives de l'esprit.<sup>26</sup>

Pour le grammairien-encyclopédiste, cette nouvelle distribution des frontières qui verrait la nécessité de compléter l'intention informative de l'activité de parole par sa dimension pragmatique et passionnelle est tout bonnement irrecevable. Grammaire et rhétorique relèvent – sans mauvais jeu de mots – d'un *ordre* distinct. À chacun son métier, semble affirmer Beauzée :

M. Batteux veut étendre ses vues sur l'élocution oratoire jusqu'à l'élocution grammaticale. Il voit la nature dans l'empressement de l'imagination, dans la vivacité du discours, dans l'élégance, dans l'harmonie : et il oublie que ce sont différents aspects de la nature, des aspects changeants et variables, des aspects accidentels [...]. Une fois pour toutes, ce qui est naturel dans la Grammaire est accidentel ou étranger pour la Rhétorique ; ce qui est naturel dans la Rhétorique est accidentel ou étranger dans la Grammaire.<sup>27</sup>

L'analogie régulièrement convoquée du langage comme tableau de nos pensées ne s'interprète donc pas d'une égale manière. Pour les grammairiens réaffirmant la théorie de l'ordre naturel, ce tableau reflète une logique en effet « métaphysique », abstraite – c'est-à-dire grammaticale – que la surface du langage ne livre pas toujours immédiatement, quoique le français en soit la traduction linguistique la plus fidèle. Pour leurs adversaires, au contraire, cette « surface » est profondeur, et fait sens : soit qu'elle traduise l'ordre du cœur, soit que, soumise à la servitude de la séquence SVC, elle livre alors sous la figure expressive de l'hyperbate cette économie affective du discours. Dans les deux cas, c'est la dimension iconique du langage qui s'affirme : contenu informatif à transmettre, « intérêt » subjectif du locuteur, émotions à communiquer pour les partager, actions ou réactions à susciter, tout se tient dans le même tableau, la tâche de l'analyste consistant à en repérer les contrastes, le relief et la couleur, en dépit de la linéarité du discours.

Aussi l'examen de quelques exemples destinés à illustrer cette approche s'impose-t-il pour finir. Ce corpus, qui mériterait une étude systématique, fait apparaître d'une part la diversité des formes génériques alléguées, et d'autre part la conscience fine qu'ont certains auteurs des régimes discursifs qui appellent cet « ordre du cœur ».

Leur première préoccupation consiste à ne pas restreindre le recours à l'hyperbate à la seule poésie, au titre de ses « licences » conventionnelles. Au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles déjà, une courte polémique autour de la « manière d'écrire toute nouvelle » de La Bruyère célébrée par Gilles Ménage avait conduit l'auteur des *Mélanges d'Histoire et de*

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>26</sup> N. Beauzée, *Grammaire générale*, Paris, J. Barbou, 1767, t. II, p. 536.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 531.



*Littérature* (1699) à condamner les inversions risquées dans les *Caractères*. Si ces transpositions peuvent soutenir des « pensées fortes et sublimes », elles ne sauraient convenir aux « simples portraits » du recueil :

J'accorde que pour l'expression, il faut quelquefois hasarder, pour soutenir des pensées fortes et sublimes : Mais quand on n'a rien que de commun à dire, et qu'on n'est pas capable de rien produire de fort relevé[,] il est de la sagesse d'accommoder son style à son faible génie, & de réduire ses expressions à la médiocrité de ses pensées.<sup>28</sup>

La *Défense de Mr. de la Bruyere* publiée par Pierre Coste en 1702, prend à rebours cette critique. Dans la seconde partie de son ouvrage, l'article XIII envisage « Si la langue française a banni entièrement les transpositions de la prose, et ne les reçoit que par nécessité dans la poésie »<sup>29</sup>. La réplique est ferme, étayée sur les injonctions de l'Académie française :

Il est certain que depuis l'établissement de l'Académie française on s'est fort appliqué à polir notre langue, et qu'on a taché surtout d'en rendre le tour simple, aisé, clair, & dégagé de tout embarras. On a condamné pour cet effet toutes les constructions obscures ou équivoques ; & l'on a suivi dans l'arrangement des paroles l'ordre le plus naturel comme le moins susceptible d'ambiguïté. Cet ordre consiste à mettre le nominatif à la tête d'une proposition, et après cela le verbe et son régime [...]. Mais est-on obligé de suivre cet ordre en toute rencontre ? Oui, lorsque tout autre arrangement se trouve contraire à la clarté du discours [...]. Mais bien loin qu'on ne puisse jamais s'éloigner de cet ordre sans obscurcir le discours, on est quelquefois indispensablement obligé de l'abandonner, ou pour se conformer à l'usage [...], ou pour dégager une période qui sans cela serait languissante, obscure et embarrassée ; outre que dans un discours oratoire, les transpositions ont une grâce & une vivacité toute particulière.<sup>30</sup>

Des exemples qu'il choisit à l'appui de son propos, deux cas nous retiendront. Le premier est extrait du « Jugement sur Sénèque, Plutarque et Pétrone » de Saint-Évremond :

J'estime le précepteur de Néron, l'amant d'Agrippine, un ambitieux qui prétendoit à l'Empire : du philosophe et de l'écrivain, je n'en fais pas grand cas. Il auroit pu dire, je ne fais pas grand cas du philosophe & de l'écrivain. Mais outre que le tour irrégulier est plus vif et plus harmonieux, Mr. de S. Évremond trouve par là le moyen de varier son style, secret si important, que quiconque l'ignore, ne sera jamais, quoi qu'il fasse, qu'un très méchant écrivain. [...] Mais si Mr. de S. Évremond a droit d'employer des transpositions dans un discours familier, il est tout visible qu'on doit s'en servir à plus forte raison dans des discours publics qui étant animés de la voix doivent être écrits d'un style plus vif et plus soutenu.<sup>31</sup>

Aussi Coste enchaîne-t-il avec la prédication sacrée, citant notamment l'oraison funèbre de M. de Turenne de l'abbé Fléchier :

Déjà [...] frémissait dans son camp l'ennemi confus et déconcerté, déjà prenait l'essor pour se sauver dans les montagnes cet aigle dont la volonté hardie avait d'abord effrayé nos provinces. Il est visible que dans tous ces endroits une construction plus régulière ferait languir le discours et lui ôterait cette douce harmonie qui plaît si fort à l'oreille dans une action publique.<sup>32</sup>

Le chiasme contrastif à visée argumentative du premier exemple, la postposition expressive du sujet en contexte narratif, combinent en effet l'« harmonie » de la cadence

---

<sup>28</sup> *Mélanges d'Histoire et de Littérature, recueillis par M. de Vigneul-Marville*, Paris, A. Besoigne, 1699, p. 342-343.

<sup>29</sup> P. Coste, *Défense de Mr. de la Bruyere et de ses Caracteres*, Amsterdam, T. Lombrail, 1702, p. 127-140.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 129-130.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 134-135.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 136.

majeure, le parallélisme travaillé des structures phrastiques, la « variété » et la « vivacité » iconiques du style, sans nuire à la nécessaire clarté du discours.

Dans ses *Agréments du langage* (1718), Gamaches invoque à son tour Saint-Évremond puis Fléchier pour montrer comment l'hyperbate permet de « rapprocher les idées dont il s'agit de faire voir les rapports »<sup>33</sup>. Voici ses deux exemples :

Aux charmes de la beauté elle joint le mérite d'une rare modestie. (Saint-Évremond)

En vain avec sa cavalerie toute fraîche, Breck précipite sa course pour tomber sur nos soldats épuisés, le Prince l'a prévenu. (Fléchier, oraison funèbre de M. de Turenne).

Si la question de l'harmonie du style, en préservant la cadence majeure, est bien repérée par Gamaches, une autre raison touchant à la « liaison des idées » peut encore être alléguée : la progression thématique, privilégiant un enchaînement linéaire, justifie également ces séquences inversées tout en assurant l'expressivité du discours.

Soucieux de préciser les régimes génériques où l'hyperbate est particulièrement bienvenue, Gamaches retient d'une part la narration et la description (citant alors la célèbre peinture de la grotte de Calypso dans *Les Aventures de Télémaque* de Fénelon), auxquelles s'applique surtout cette logique de continuité thématique, et d'autre part les énoncés sententieux dont la vocation mémorielle doit être assurée par un travail concerté de l'écriture<sup>34</sup>.

Environ un demi-siècle plus tard, l'abbé Batteux confirme ces analyses dans le traité *De la construction oratoire*, recourant lui aussi à des exemples empruntés à l'éloquence de la chaire pour conclure non seulement à la réalité des inversions dans la prose, mais mieux encore à leur nécessité :

Nous devons donc tâcher que nos signes soient disposés à peu près de même que nos idées le sont : c'est presque la base de l'élocution oratoire. [...] Quoi de plus froid qu'un discours où les verbes seraient partout balancés entre les régissants et les régimes ? Il faut donc admettre les inversions dans la prose.

Non seulement il faut les admettre, il faut tâcher de les y faire entrer toutes les fois que le sens pourra le permettre [...].<sup>35</sup>

\*

Que retenir de cette brève enquête sur le traitement de l'hyperbate aux siècles classiques ? Tout d'abord, le constat que, prise dans la question controversée de l'« ordre naturel », elle est loin de s'être trouvée cantonnée au seul domaine de la rhétorique. Elle croise en effet le champ de la grammaire, et au-delà encore, engage une vaste réflexion philosophique et esthétique sur le langage. Faut-il maintenir radicalement séparées les approches rhétoriques et grammaticales, ou concevoir une nouvelle manière de prendre en charge, dans la description des faits linguistiques, un « ordre du cœur » – celui des sensations et des émotions ? Dans l'analyse figurale du langage, la dimension communicationnelle et pragmatique est centrale<sup>36</sup> : c'est ce qu'avaient compris, dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les observateurs les plus fins. Parmi leurs propositions, l'idée d'une économie figurative, voire iconique, de l'« arrangement des paroles », toute naïve qu'elle puisse nous paraître aujourd'hui, n'est pas à écarter comme pur fantasme linguistique. Elle ouvrirait en effet la voie à des questionnements qui demeurent en grande partie les nôtres : l'intérêt pour la portée argumentative et expressive de la progression thématique, que le seul principe de cohérence ne suffit pas à expliquer ; la

<sup>33</sup> É. S. de Gamaches, *Les Agréments du langage réduits à leurs principes*, Paris, G. Cavelier, J. Estienne, G. Cavelier fils, 1718, p. 14.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>35</sup> C. Batteux *De la construction oratoire*, dans *Principes de la littérature*, op. cit., p. 303-305.

<sup>36</sup> Voir M. Bonhomme, *Pragmatique des figures du discours*, Paris, Champion, 2005.

prise en compte de l'ancrage énonciatif, de l'intention communicationnelle et des effets perlocutoires du discours, que la figure comme signe de nos passions peut provoquer – souvent à notre insu. Il n'est pas interdit de penser que de telles pistes de réflexions aient pu, bien plus tard, susciter une approche de l'hyperbate tout à la fois restreinte dans sa définition, et riche héritière de ces anciens débats.